



DOSSIER DE PRESSE

Présentation de la motion demandant le transfert de la compétence « Emploi » à la Corse

L'11 di ferraghju di u 2020

Contact presse :

Anne Martinetti Squarcini – 06 07 05 94 90 – anne.martinetti-squarcini@isula.corsica



Lors de la séance publique des 13 et 14 février 2020, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni et le Président du groupe Corsica libera, Petr'Antone Tomasi, présenteront une **motion demandant d'une part la candidature de la Corse à l'expérimentation menée par le gouvernement** - un pilotage de l'action de Pôle emploi dans le domaine de la formation professionnelle – et, d'autre part **le transfert de la compétence « Emploi » à la Collectivité de Corse** (voir ci-après).

Éléments de contexte

La Collectivité de Corse exerce un bloc de compétences cohérent en matière de formation, d'apprentissage, d'insertion professionnelle, d'éducation et de développement économique. La loi NOTRe en a fait l'institution chargée du pilotage de la politique économique et de l'emploi.

Actuellement, la situation de l'emploi dans l'île est fortement dégradée. En effet, si au quatrième trimestre 2019, le chômage a baissé dans toutes les régions françaises et en Outre-mer, en Corse, il a augmenté. Plus de 7000 personnes sont inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an.

2

La collectivité : l'échelle la plus pertinente

Grâce à sa proximité avec les demandeurs d'emploi et les entreprises, grâce à sa connaissance du terrain, la Collectivité de Corse est l'échelle la plus pertinente pour adapter les politiques de formation, d'insertion et d'orientation aux réalités socio-économiques de la Corse. **Transférer la compétence emploi à la Collectivité de Corse permettrait de garantir l'efficacité des politiques mises en œuvres, lesquelles étant conçues en lien avec les acteurs de terrain et donc réellement en phase avec les besoins de l'île.**

Par ailleurs, lors du congrès des Régions de France le 1er octobre 2019 à Bordeaux, le Premier ministre avait proposé que trois régions volontaires puissent expérimenter un pilotage de l'action de Pôle emploi « dans le domaine de la formation professionnelle ». Onze régions se sont portées candidates et 6 d'entre elles ont été retenues.

Eu égard à ce qui est déjà proposé à des régions de droit commun et à son statut particulier, la Corse doit, à minima, être candidate à l'expérimentation menée par le gouvernement puis pouvoir exercer pleinement la compétence emploi.



Une demande exprimée depuis 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse a déjà formulé cette demande en 2018 dans le document intitulé « Un article pour la Corse dans la Constitution », contribution qui avait été remise au Premier ministre.

Il s'agissait de « créer un service corse de l'emploi qui correspondrait à un Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelle :

- Placé sous l'autorité de la Collectivité de Corse,
- Qui aurait notamment la compétence relative à la formation des demandeurs d'emploi telle qu'elle a été demandée par l'Assemblée de Corse dans sa délibération n°16/066 du 11 mars 2016,
- Qui aurait connaissance de toutes les offres d'emploi mises sur le marché du travail insulaire. »

Outre ce dossier remis au Premier ministre, les questions du transfert de la compétence emploi à la Corse et de la candidature à l'expérimentation ont été évoquées dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse à plusieurs reprises :

- Mars 2016 : la délibération de l'Assemblée de Corse n°16/066 du 11 mars 2016 approuvait « le principe d'un transfert à la Collectivité Territoriale de Corse des compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes. »
- Février 2017 : Question orale de Petr'Antone Tomasi demandant au Président du Conseil exécutif l'état d'avancement des négociations avec le gouvernement sur le transfert du service public de l'emploi ; la loi NOTRe permettant déjà une partie du transfert et six régions françaises ayant déjà fait la demande de délégation.
- Février 2019 : Question écrite déposée par Petr'Antone Tomasi souhaitant savoir si des avancées avaient eu lieu depuis la demande initiale de transfert de 2016 et si des initiatives nouvelles allant de ce sens, étaient prévues.
- Octobre 2019 : Question orale posée par Petr'Antone Tomasi : « Monsieur le Président, notre question est simple : bien que conscients que la demande exprimée par l'Assemblée de Corse en 2016 diffère par sa portée de l'expérimentation annoncée au Congrès de Bordeaux, seriez-vous favorable à ce que la Collectivité de Corse participe à ce pilotage du service public de l'emploi comme prélude à un changement de paradigme plus profond ?